



02122134

FORMULE IV

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

Déposé en vertu de l'article 10 de la loi du 15/04/1964 de le 26 SEP. 2002 LE GREFFIER EN CHEF RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE	TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONS DÉPOSÉ LE
--	--

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ LE COMPTOIR ELECTRONIQUE DU HAINAUT

3. Forme juridique (en entier)

▷ SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)▷ Avenue de Jemappes, 165 Z
7000 - MONS**5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)**

▷ MONS 140645

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ BE 466.052.138

7. Objet de l'acte

▷ DEMISSION-NOMINATION ASSOCIES ET GERANT

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

L'assemblée Générale Extraordinaire de la S.P.R.L. LE COMPTOIR ELECTRONIQUE DU HAINAUT s'est tenue au siège social de la société en date du 20/09/2002.

L'ordre du jour étant la démission de Monsieur Dario Gianni en tant qu'associé et Gérant ainsi que la cession de ces 675 parts à Monsieur Berdot Joel et la nomination de Monsieur Berdot J en qualité de Gérant.

A l'unanimité l'assemblée Générale accepte la démission de Mr Dario G. en tant qu'associé et Gérant au 20/09/2002 et le lève ainsi de toutes responsabilités et dettes postérieures au 20/09/2002, par conséquent, Monsieur Berdot Joel devient seul gérant de la société.

SIGNATURE DU GERANT

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.